

Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 (ARS ARA) - Actions en santé-environnement à destination des collectivités territoriales

Santé-Environnement

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la santé des citoyens ainsi que des actions en faveur de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation et la promotion de la santé-environnement et pour offrir aux citoyens des environnements favorables à la santé.

Le présent AMI porte, en 2025, sur cinq champs de la santé-environnement :

- L'approche transversale d'éducation et de promotion de la santé-environnement (ESE) ;
- La thématique des baignades ;
- La thématique de l'eau
- La thématique du radon dans l'habitat ;
- La thématique du risque auditif.

Un projet innovant sur une thématique non listée ci-dessus, mais répondant aux objectifs du Plan régional santé-environnement 2024-2028 ([PRSE 4](#)) ou au Projet régional de santé 2018-2028 ([PRS](#)) de la région Auvergne-Rhône-Alpes et aux besoins du territoire, peut faire l'objet d'une candidature à cet AMI.

Les projets proposés pourront s'inscrire dans l'un de ces champs et englober une dimension à la fois technique et/ou éducative.

Cet AMI s'adresse aux collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Informations complémentaires, dates et modalités de candidature sur le site de [l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Mise à jour de cette page :
03/03/2025

Type d'évènement

Appel à projets

Date

du jeudi 24 octobre 2024 - 14:22 à partir de jeudi 24 octobre 2024 - 14:22 au mardi 11 février 2025

Publics :

Professionnels
Élus

Précisions :

Collectivités territoriales de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Lien externe

[Consulter le cahier des charges de l'AMI](#)

Personne contact

ars-ara-sante-environnement@ars.sante.fr

Organisateur

• [Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes](#)

69003 LYON